



## Brevet des collèges 2018, quelles nouveautés ?

Comme l'an dernier, les notes du contrôle continu en classe de 3<sup>ème</sup> et celles des épreuves qui auront lieu en juin sont prises en compte pour obtenir le Brevet.

En revanche, la répartition des points entre **le contrôle continu** et **les épreuves terminales** est modifiée pour 2018 : le nombre total de points passe de 700 à 800 (400 points pour le contrôle continu et 400 points pour les épreuves finales) : les 5 épreuves qui ont lieu à la fin du mois de juin comptent autant que l'évaluation des acquis des élèves dans le cadre du contrôle continu.

### **Le contrôle continu (400 points)**

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par « le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ».

Celui-ci comporte 8 items : langue française à l'oral et à l'écrit ; langages mathématiques ; scientifiques et informatiques ; représentations du monde et activité humaine ; langues étrangères ; systèmes naturels et systèmes techniques ; langage des arts et du corps ; formation de la personne et du citoyen ; méthodes et outils pour apprendre.

Pour chacun de ces items, les professeurs utilisent 4 appréciations qui correspondent chacune à un nombre de points :

- > maîtrise insuffisante : 10 points
- > maîtrise fragile : 25 points
- > maîtrise satisfaisante : 40 points
- > très bonne maîtrise : 50 points

Les élèves obtiennent donc entre 80 et 400 points au titre du contrôle continu.

### **L'examen final comporte 5 épreuves obligatoires (400 points)**

Les 4 **épreuves écrites** ont des coefficients différents :

- > les épreuves de français (3h) et de mathématiques (2h) sont notées sur 100 points ;
- > celles d'histoire-géographie-EMC (2h) et de sciences (1h) sont notées sur 50 points.

L'**épreuve orale**, qui porte sur un projet mené en histoire des arts (ce qui est privilégié au collège André-Citroën), dans le cadre d'un EPI ou d'un parcours éducatif est notée sur 100 points.

### **Options et mentions**

Les enseignements facultatifs (latin ou grec) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

Les élèves sont reçus s'ils obtiennent 400 points sur 800.

La mention assez bien est attribuée à partir de 480 points, la mention bien à partir de 560 points et la mention très bien à partir de 640 points.

## LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



### ÉPREUVE 2

## MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

### ÉPREUVE 4

## SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS

### ÉPREUVE 1

## FRANÇAIS

Explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

### ÉPREUVE 3

## HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

### ÉPREUVE 5

## ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS



### Pour en savoir plus

> sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) 2018 :

<http://eduscol.education.fr/cid98239/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet.html>

> les épreuves du DNB :

<http://eduscol.education.fr/cid59348/les-epreuves-du-dnb.html>